

CHAPITRE IV

Que toutes les grâces, sans exception, nous viennent par la médiation de Marie. — Remarques préliminaires. — Témoignages *explicites* et sans nombre en faveur de cette pieuse opinion. — Controverses des dix-septième et dix-huitième siècles. — Eclaircissements et solution des principales difficultés.

I. — Avant de passer aux autorités particulières et de faire comparaitre nos témoins, il importe de présenter une double remarque. La première, et, sans contredit, la plus importante, c'est que la question actuelle n'avait été ni directement proposée, ni explicitement débattue jusqu'à ces derniers siècles. Je ne dis pas qu'aucun des anciens Pères, aucun des anciens docteurs n'ait équivalement ou même formellement affirmé la conclusion par nous défendue; nous aurons bientôt la preuve du contraire. Ce que je dis, c'est qu'il en fut longtemps d'elle comme de l'Immaculée Conception, par exemple. Elle n'était pas un de ces problèmes sur lesquels se portait expressément l'attention des maîtres. Ce n'est guère qu'à partir du quinzième siècle que les écrivains catholiques commencèrent à la traiter *ex professo* dans leurs ouvrages; encore faut-il descendre plus bas, pour la voir mise en thèse dans des traités spéciaux. Par conséquent, on ne doit pas s'étonner de la trouver d'autant moins longuement et distinctement exprimée, qu'on remonte plus haut dans le

cours des âges. C'a été le sort de toutes les vérités que l'Église a définies, ou du moins universellement acceptées, dans les temps plus rapprochés de nous; de l'Immaculée Conception, de l'infailibilité pontificale ou de l'Assomption corporelle de Marie.

Mais ce fait même que l'universalité de la médiation de la bienheureuse Vierge vient comme naturellement sous la plume de ses panégyristes, sans qu'ils songent à la démontrer, sans qu'ils paraissent même se douter qu'on pourrait y contredire, prouve assez quelles profondes racines la pieuse croyance avait jetées dans les cœurs.

La seconde remarque porte sur la certitude de la doctrine. Nous n'avons pas la prétention de prouver qu'elle appartient au domaine de la foi, ni de la doctrine obligatoire, comme s'il y avait crime à la révoquer en doute. Par conséquent, ce n'est pas, non plus, ce que nous devons tirer des témoignages. Il nous suffira qu'ils l'énoncent pour que nous les regardions comme nôtres. Un jour, grâce au développement de la doctrine, cette thèse encore librement débattue deviendra-t-elle absolument obligatoire, et, comme quelques-uns aiment à le prédire, prendra-t-elle sa place parmi les vérités définies par l'Église, c'est ce que je laisse à d'autres le soin d'étudier.

Arrivant donc aux témoignages *explicites*, on pourrait les partager en deux séries. La première comprendrait les textes appartenant aux siècles où la question n'était pas encore expressément soulevée ni discutée. A la seconde, on rattacherait les sentiments des écrivains ecclésiastiques des derniers temps, depuis le dix-septième siècle jusqu'à nos jours.

Quant à la première série, pas n'est besoin de nou-

velles citations, après les suffrages surabondamment fournis dans le chapitre second de notre cinquième livre. N'avons-nous pas entendu cette multitude de voix qui de l'Orient et de l'Occident proclament avec saint Bernard le grand et solennel principe : *C'est la volonté de Dieu que tout bien nous vienne du ciel par les mains de Marie*? Et cette voix des siècles chrétiens, loin d'être contredite par l'Église, a reçu d'elle une précieuse et puissante confirmation quand, de nos jours, Léon XIII, après Benoît XIV, Pie IX et la Liturgie catholique, est venu la redire en l'approuvant. Or, qui dit *tout* n'excepte rien. Pourquoi voudrions-nous restreindre une formule si claire que rien dans le contexte ne limite, et de quel droit? Si elle n'apparaissait que rarement et comme en passant, à la dérobée; ou bien si l'auteur en était quelque écrivain de peu d'importance, un de ces hommes dont la parole ne mérite pas de trouver un écho dans la pensée des autres; on pourrait soupçonner de l'exagération dans la formule ou dans la pensée. Mais, encore une fois, ce n'est pas le cas présent. Ce sont des docteurs, des théologiens et des saints qui l'ont prêchée, défendue, consignée dans leurs écrits; et, comme je le disais tout à l'heure, les Pontifes eux-mêmes et la Liturgie de l'Église n'ont pas craint de la proclamer après eux. La question pourrait donc être considérée déjà comme résolue. Si jusqu'ici nous n'avions pas tiré cette conclusion définitive, c'est qu'il fallait séparer ce qui est incontestable et incontesté de ce qui n'était pas si universellement certain pour tous.

II. — A partir du dix-septième siècle, la *pieuse croyance* devient un problème expressément posé par

les maîtres et débattu par eux dans leurs ouvrages (1). Or, cet examen et ces discussions n'ont eu d'autre résultat final que de rendre plus manifeste la persuasion commune. Il en est de ce point de doctrine, toute proportion gardée, comme il en fut de la croyance à la Conception immaculée de Marie, quand, à l'ère de la possession tranquille, eut succédé celle de l'étude et des controverses. S'il y a des opposants, les défenseurs vont croissant en nombre, et l'accord, en unanimité. C'est ce qu'il s'agit maintenant de montrer par de plus récentes affirmations et par les faits.

Un des premiers auteurs à poser le problème et à balancer les raisons pour et les raisons contre fut le P. Théophile Raynaud, dans ses *Diptyques de Marie* (2). La conclusion tirée par lui, c'est que l'opinion « d'après laquelle *tous les biens spirituels* nous seraient actuellement impétrés par la Sainte Vierge, est *pieuse, satis pia* »; mais qu'elle ne lui paraît pas toutefois appuyée sur une base assez ferme pour qu'il la fasse absolument sienne. Certes, ce n'est pas faute d'amour pour la bienheureuse Mère de Dieu qu'il recule ainsi devant l'affirmation d'un si beau privilège. Non, assurément: car il est peu de théologiens qui aient tant et si bien écrit sur ses vraies grandeurs. Autant qu'il est possible d'en juger par les raisons qu'il apporte pour motiver son opposition, le P. Théophile Raynaud n'a pas assez considéré ni connu les textes où ce n'est pas seulement à Marie, comme à celle qui nous a donné l'auteur de la grâce, mais à

(1) Et voilà ce qui donne plus de poids aux paroles des Souverains Pontifes. Ils savaient, en les prononçant, qu'elles seraient un appoint pour la thèse qui est nôtre.

(2) Theoph. Raynaud, *Deptycha Mariana*. P. II, puncto 10, n. 13. Opp., t. VII, 223, 224.

Marie, priant pour nous devant le trône de la miséricorde, qu'est attribué le privilège d'être pour nous la médiatrice universelle des faveurs divines.

Si nous laissons de côté les protestants comme Rivet (1), et l'auteur des *Avis salutaires à ses dévots indiscrets*, je ne sais trop quels écrivains on pourrait nommer, dans les temps qui suivirent, comme ayant rejeté la *pieuse croyance*. Quoi qu'il en soit, ceux-là mêmes qui n'osent se prononcer en sa faveur n'avancent contre elle aucune raison majeure, aucun témoignage autorisé. Tous leurs efforts se bornent à atténuer la force des arguments apportés par les défenseurs. Mais si la *pieuse croyance* compte peu d'adversaires, en revanche, nombreux sont les auteurs qui dès lors l'ont non seulement adoptée, mais encore appuyée sur des raisons vraiment solides et même, à mon avis, moralement convaincantes. Loin de moi la prétention d'en donner la liste complète. J'en citerai toutefois assez pour faire juger au lecteur quelles racines profondes a partout jetées notre conclusion dans le monde chrétien.

Notons, en passant, que deux causes concoururent à provoquer chez les serviteurs de la bienheureuse Vierge une affirmation plus expresse et plus répétée du privilège en question. Ce furent d'abord, vers la fin du xvii^e siècle, les attaques plus que téméraires de l'auteur anonyme des *Avis* contre la dévotion du peuple fidèle envers la Mère de Dieu (2). Ce fut, en second lieu, dans le siècle suivant, la malencontreuse critique d'un écrivain, justement apprécié d'ailleurs par ses

(1) André Rivet, L. II, *Apol. pro Maria*. Opp. Theol. t. III.

(2) Je ferai dans la suite l'historique abrégé de cette polémique, née du Jansénisme.

travaux et son érudition dans les matières ecclésiastiques. Je parle de Muratori qui, sous le prétexte spécieux de prévenir ou de réprimer les abus, ne respecta pas toujours assez la dévotion elle-même (1). Lamindo Pritanio (c'était le pseudonyme qu'il avait pris, rencontra, comme nous le dirons bientôt, deux adversaires redoutables, l'un dans le P. Benoît Piazza, de la Compagnie de Jésus, l'autre dans saint Alphonse de Liguori. Jean Chrysostôme Trombelli, des chanoines réguliers de la Congrégation rhénane du très Saint-Sauveur, résuma la controverse dans son histoire de la bienheureuse Vierge, Mère de Dieu, sans oser prendre parti ni d'un côté ni de l'autre, tant l'influence de la secte était grande à cette époque (2). Il se contente du rôle de rapporteur timide et parfois inexact. C'est chez lui que nous prendrons les principales difficultés qu'on oppose contre la *pieuse croyance*. En attendant, voici

(1) L'ouvrage de Muratori avait pour titre : *La dévotion bien réglée*; dans le texte italien : *Della regolata divozione*.

Voici le texte même de l'auteur : « L'office de Marie est de prier Dieu pour nous, d'intercéder pour nous, et non pas de commander. *Sainte Marie, priez pour nous*; voilà ce que l'Eglise nous enseigne. C'est elle que nous devons écouter, et non pas les hyperboles de quelque auteur particulier, fût-il même un saint. Pareillement, nous pouvons trouver des ouvrages où l'on affirme qu'aucune grâce, aucun bien ne vient à nous sinon par la main de Marie. Si l'on veut dire simplement que nous avons reçu par le moyen de cette immaculée Vierge le Seigneur Jésus, en qui et par qui descendent sur nous toutes les bénédictions célestes, rien de plus vrai. Mais autrement, ce serait une erreur de croire que Dieu et son béni Fils ne nous accordent ni ne peuvent nous accorder des grâces sans la médiation et l'intercession de Marie. Nous, dit l'Apôtre, nous ne reconnaissons qu'un seul Dieu et qu'un seul Médiateur de Dieu et des hommes, le Christ Jésus (I Tim., II, 5)... Prétendre que toutes les faveurs divines doivent passer par Marie, c'est pure exagération dévote... Nul n'a jamais cru ni rêvé, parmi les vrais catholiques, que les Saints dont nous implorons le secours et l'intercession dussent recourir à la médiation de la Vierge pour nous obtenir de Dieu ce que nous désirons ». *L. cit.*, c. 22.

(2) On trouvera ce long résumé dans la *Summa aurea*, éditée par Migne, t. IV, p. 27-75.

la liste que nous avons promise; liste qui pourrait être enrichie de bien d'autres noms, si le temps permettait d'interroger à loisir les livres et les bibliothèques (1).

En tête viennent nombre d'écrivains pieux et graves, ayant composé des ouvrages très généralement estimés sur la Sainte Vierge: par exemple, les Pères Poiré (2), Jean Crasset (3), Etienne Binet (4), Pierre Ribade-

(1) Il faut le répéter, cette liste part du xviii^e siècle. J'ai cité plus haut les auteurs antérieurs à cette époque, l. v, c. 2.

(2) *La triple couronne de la Mère de Dieu*. Traité II, ch. 10, § 3.

(3) *La véritable dévotion envers la sainte Vierge*. P. 1, tr. 1, q. 5, § 2, (Paris, 1679), p. 34, suiv. Le P. Crasset avait dit incidemment dans la q. 4, p. 22: « Toutefois, comme le Fils de Dieu ne fait ordinairement aucune grâce aux hommes que par l'intercession de sa mère, et que l'oraison est le canal par lequel Dieu fait couler presque tous ses dons, nous devons dire de la dévotion à la Vierge avec quelque proportion ce que saint Augustin dit de l'oraison en général: — Il est certain que Dieu fait de certaines grâces aux hommes quoiqu'ils ne prient pas, comme la foi initiale et la première grâce pour prier: mais aussi qu'il y en a d'autres qu'il n'accorde jamais qu'à la prière, comme est la persévérance finale et la bonne mort (S. August., *De bono perseverantiae*, c. 16). Je dis le même de la dévotion et de l'invocation de la Vierge... »

Les adversaires de la pieuse croyance prennent occasion de ce texte pour retirer le P. Jean Crasset du nombre de ses adhérents. En quoi ils oublient deux choses: la première, que, dans le texte indiqué par nous, texte où il a traité la question *ex professo*, il ne fait ni restriction ni réserve; la seconde, que, dans ce premier passage, il s'agit moins de l'étendue des grâces qui nous viennent par la Mère de Dieu que de la nécessité de la dévotion envers elle pour les obtenir. De même que la plupart des grâces ne nous sont pas données indépendamment de la prière, ainsi ne devons-nous pas généralement les attendre indépendamment de notre dévotion envers cette divine Vierge. Donc, quand on demande au P. Crasset: Toutes les grâces nous viennent-elles de l'intercession de Marie? Oui, répond-il, toutes absolument. Si vous lui demandez: Pour participer aux faveurs divines, faut-il être dévot à la Sainte Vierge, et la prier d'intercéder pour nous auprès de son Fils? Oui, répondit-il encore, mais avec des restrictions comme pour la prière en général. De même, en effet, qu'il y a des grâces qui préviennent toute prière, il y en a que Dieu nous accorde et que Marie nous obtient, avant que nous les ayons demandées par son entremise. Mais, d'après la règle commune, et sauf les exceptions indiquées, il faut, pour recevoir les dons divins, et la prière et la dévotion à la Mère de Dieu, notre mère. Par où l'on voit que les deux propositions du P. Crasset ne sont pas opposées, et se concilient aisément l'une avec l'autre.

(4) *Le grand chef-d'œuvre de Dieu*, ch. 8, § 11; ch. 28, § 1 (Paris, 1648).

neira (1), Eusèbe Nieremberg (2), Paul Segneri (3), de Gallifet (4), Pierre Jeanjacquot (5), Hippolyte Pradié (6) et Petitalot (7).

Ajoutez le P. Justin de Miechow (8) et Paciuchelli (9), l'un et l'autre de l'Ordre des Frères Prêcheurs, l'évêque de Lorette Benzoni (10), le P. Guillaume Gibieuf del'Oratoire (11), saint Léonard de Port-Maurice (12), le bienheureux Grignon de Montfort (13), et Bossuet

(1) *Les fleurs des Saints* (Fête de l'Assomp., 15 août.)

(2) *De la afición y amor de Maria*. Obras cristian. t. II, p. 122, au verso (En Sevilla, 1686).

(3) *Il divoto di Maria Vergine...* (In Venetia, 1678). Comme Nieremberg il prouve que Marie nous a tout donné en nous donnant l'auteur du salut. Et comme lui encore, il ajoute: « Les docteurs vont plus loin, quand ils l'appellent la réparatrice de nos maux, la médiatrice entre Dieu et l'homme, le canal des grâces dont Jésus-Christ est la source: car ils veulent dire par là qu'elle continue à nous combler de ses bontés, en concourant à chacune des grâces particulières que nous accorde la miséricorde divine à la considération du Fils de Dieu. » P. 1, 5. 5. § 3, p. 103-110; Cf. § 1 et 2, p. 87-103. On a une traduction française de cet ouvrage du P. Segneri sous ce titre: *La véritable dévotion à Marie* (Tournai, 1846).

(4) *L'excellence et la pratique de la dévotion à la Sainte Vierge*. Il y cite, en les approuvant, les formules de saint Bernard, et de saint Bernardin de Sienne. P. 1, c. 5, p. 62; c. 7; p. 103 (Clermont-Ferrand, 1834).

(5) *Simple explication sur la coopération de la Très Sainte Vierge à l'œuvre de la Rédemption*. P. III, c. 3, n. 57 et suiv. (Paris, 1875), p. 238 et suiv.

(6) *La Vierge Marie, corédemptrice du genre humain*, L. v, p. 2, c. 2. T. II, p. 103 et suiv.

(7) L'abbé Petitalot, *Coronula mariana*, c. 4, a. 2, § 5; *La Vierge Mère*, c. 16, § 2.

(8) Justin. Miechow., *Discursus praedicabiles super Litanias Lauretanas* (Lugduni, 1680, in-fol.); discours. 129, § 6, t. I, p. 307.

(9) Paciuchelli, *In Virginem Deiparam*. Voici le titre complet de l'ouvrage: *Excitationes dormitantis animae circa psalm. lxxxvi, Canticum Magnificat, Salutationem angelicam et Salve Regina, ad colendam, laudandam et diligendam Virginem Deiparam* (Venet., 1680), in-fol. L'Excitatio 15 roule tout entière sur ce privilège de la Sainte Vierge, p. 727, suiv.

(10) *Dissertat. et Comment.*, in Cant. Magnificat, Salut. Angel. et psalm xxvi (Venet., 1606), p. 28 et 43.

(11) *De la vie et des grandeurs de la très Sainte Vierge Marie, Mère de Dieu*, ch. 20, p. 726, 729-731. (Paris, 1637).

(12) S. Léonard de Port-Maurice, *Missions...* 1^{re} et 2^e alloc: second discours d'ouverture. t. 1, p. 41, 44, 88. (Traduct. Labis, 1886).

(13) Le B. Grignon de Montfort, *Traité de la dévotion à la Sainte*

dont nous n'avons pas oublié le témoignage si clair et si fortement motivé.

Voici maintenant des théologiens, comme les Pères François Suarez (1), Christophe de Véga (2), Ferdinand de Salazar (3) et de Rhodes (4), le P. Conten-

Vierge, P. 1, c. 1 (Paris, 1852), p. 14, 17, 103 et 105. « Le Père, écrit-il, dans ces dernières pages, n'a donné et ne donne son Fils que par elle, ne se fait des enfants que par elle et ne communique ses grâces que par elle. Dieu le Fils n'a été formé pour tout le monde en général que par elle, n'est formé tous les jours et engendré que par elle dans l'union du Saint Esprit, et ne communique ses mérites et ses vertus que par elle. Le Saint Esprit n'a formé Jésus-Christ que par elle, ne forme les membres de son corps mystique que par elle, et ne dispense ses dons et ses faveurs que par elle ».

Voir encore le *Secret de Marie* (nouv. édit. revue par le P. Lhoumeau), où le bienheureux affirme très expressément « que Dieu a choisi Marie pour la trésorière, l'économe et la dispensatrice de toutes ses grâces, en sorte que toutes les grâces et tous les dons passent par ses mains » (p. 16). Je ne crois pas qu'il faille, après des expressions si précises, voir une restriction dans un passage du même opuscule où le Bienheureux dit quelque chose d'assez semblable à ce que nous avons lu dans le Père Crasset. « Dieu, dit-il, peut communiquer par lui-même ce qu'il ne communique ordinairement que par Marie; on ne peut même sans témérité nier qu'il le fasse quelquefois; cependant selon l'ordre que la divine sagesse a établi, il ne le communique ordinairement que par Marie dans l'ordre de la grâce, comme dit saint Thomas » (*ibid.*, p. 28). Assurément, à prendre cette phrase indépendamment du contexte, elle semble bien contenir une réserve et n'accorder à Marie qu'une influence moralement universelle dans la répartition des dons de Dieu. Mais prenez ce qui suit immédiatement: « Il faut pour monter et s'unir à Dieu se servir du même moyen dont il s'est servi pour descendre à nous, pour se faire homme et nous communiquer ses grâces, et ce moyen est une vraie dévotion à la Sainte Vierge; lisez aussi ce qui précède: « La difficulté est de savoir trouver véritablement la divine Marie pour trouver toute grâce abondante; » et vous aurez, ce me semble, le moyen de concilier ce passage avec les autres affirmations générales du bienheureux. En effet, qu'il parle non pas simplement du rôle de Marie, dans la distribution des grâces, mais de la dévotion qui nous incline à les demander pour nous, tout s'explique, comme nous le disions à propos du P. Crasset. On ne peut sans témérité ni même sans une grave erreur nier que Dieu nous communique des grâces que nous n'avons pas demandées par Marie, bien qu'il faille ordinairement l'honorer et la prier, pour les recevoir.

(1) *De Mysteriis Christi*, D. xxiii, s. 3, § 5.

(2) *Theologia Mariana. Palaestra* xxix, certam. 4, n. 1725, sqq.; col. Palaest. xxx (Neapoli, 1856), t. II, p. 402, suivv.

(3) *Expositio in Proverb.*, ad c. viii, n. 167, sqq.; ad c. xxxi, n. 108.

(4) Disp. un., de *Virginis Mariae*, q. 2, s. 3, § 9; q. 5, s. 3 in praecamb. et § 2 (ed. 1676). t. II, Opp. p. 212, 265, 267.

son (1), les Pères Benoît Piazza (2), Didacus Alarcon (3), Reichemberger (4) et le P. Jean-Baptiste Novato (5).

Parmi les partisans de la pieuse opinion, aucun, ce semble, n'a plus ardemment combattu pour elle que saint Alphonse de Liguori. Il l'affirme tout d'abord, puis il l'établit *ex professo* dans son beau livre des *Gloires de Marie* (6). Au chapitre cinquième de la première partie, le saint docteur avait écrit: « Cette proposition que toutes les grâces nous viennent par Marie ne plaît guère à certain auteur moderne, lequel après avoir traité avec science et piété de la vraie et de la fausse dévotion, se montre bien avare, lorsqu'il vient ensuite à parler de la dévotion à Marie; car il lui refuse ce glorieux privilège que lui accordent sans la moindre hésitation un saint Germain, un saint

(1) *Theologia mentis et cordis*, l. x, Diss. 4, c. 1, Excess. 4; Diss. 6, c. 1, specul. 1, in reflex.; specul. 2 circa fin. et in reflex.

(2) *Christianorum in Sanctos, Sanctorumque Reginam... Devotio vindicata* (Panormi, 1751), P. II, c. 5. Cf. *Causa immaculae conceptionis B. V. M. propugnata* (Coloniae, 1751), Act. II, a. 3, n. 134. Le premier ouvrage avait spécialement pour but de réfuter les idées de Muratori. On peut regarder comme une sorte d'abrégé de ce grand ouvrage le livre du jésuite sicilien, Salvator Maurici: *La divozione de' Christiani difesa dalla critica di L. Pritanio* (1753). Cf. Zaccaria, *Storia letteraria d'Italia*, t. XII, p. 316-324, et les *Annotationes* du même sur Petau, de *Incarnat.* L. xiv, c. 4, § 9. Zaccaria, dans son *Histoire littéraire*, consacre de nombreuses pages aux ouvrages cités plus haut de B. Piazza et de son abrégiateur. Voir t. VIII, p. 247-276.

(3) *Theologia scolastica*, Tr. de Praedestinat., c. 6 n. 3.

(4) *Vindiciae Mariani cultus*, seu nonnullae animadversiones in libellum cui titulus: *Monita Salutaria B. V.*..., pro vindicanda contra auctorem anonymum Deiparae gloria. *Animadvers.* 20, p. 92, sqq. (Pragae, 1677).

(5) J.-B. Novatus, Cleric. Regul. ministrantium infirmis, de *Eminentia Deiparae Virg. Mariae*, c. 11, q. 4, t. II, p. 384, sq.

Il faudrait ajouter à cette liste une belle étude du P. R.-M. de la Broise, « sur cette proposition: Toutes les grâces nous viennent-elles par la S. Vierge? ». *Etudes* publiées par des PP. de la Compagnie de Jésus (mai-août 1896).

(6) S. Alph. de Liguori. *Gloires de Marie, Avis au lecteur; Introduction*; 1^e P., ch. 5 et 6; II^e P., discours 5, sur la Visitation.

Anselme, un saint Jean Damascène, un saint Bonaventure, un saint Antonin, et tant d'autres docteurs. Cet auteur prétend que la proposition : Toutes les grâces nous viennent par Marie ne saurait être qu'une hyperbole, une exagération échappée à la ferveur de quelques saints... »

Je l'ai déjà fait remarquer, c'est Muratori que le saint docteur avait en vue. L'auteur n'eut pas le temps de répondre à cette critique d'ailleurs bien motivée ; il était mort en 1750, l'année même de la publication des *Gloires de Marie*. Un anonyme releva le gant et, sous le nom de *Lamindo Pritanio resuscité*, il protesta, lui aussi, contre de prétendus excès dans le culte rendu à la Mère de Dieu (1).

Saint Alphonse reprit la plume pour écrire sa « Réponse à un anonyme qui a censuré le chapitre V des *Gloires de Marie* » ; réponse qu'on pourra lire dans le tome second du même ouvrage (2). Je n'en transcrirai que la conclusion : « La proposition que je défends ici, à savoir que toutes les grâces nous viennent par l'entremise de Marie, est tenue comme tout à fait conforme à la piété et *comme très probable*, non seulement par moi, mais encore par une foule d'écrivains... C'est pourquoi, je m'estimerai toujours heureux de l'avoir embrassée et prêchée, fût-ce uniquement parce que cette doctrine chauffe grandement ma dévotion pour Marie, tandis que le sentiment

(1) L'anonyme était un neveu de Muratori, du nom de Soli. C'est directement contre le P. Piazza que la lettre était dirigée, comme son titre le fait assez voir : *Lamindi Pritanii redivivi epistola paraenetica ad P. Benedictum Plazzam e Societate Jesu, censorem minus aequum libelli Della Regolata divozion...* in-4 (Venetiis, 1755).

(2) *Gloires de Marie*, t. II, p. 291 et suivv. (Traduction par le P. Saintrain, 13^e édit.)

opposé la refroidit : ce qui n'est pas, à mon avis, un léger inconvénient » (1).

Ce n'est pas la dernière lance que le chevalier de la bienheureuse Vierge eut à rompre pour la défense de son culte. On trouve insérée dans le même tome second des *Gloires de Marie*, une brochure à laquelle le saint donna comme titre : « *Courte réponse à l'extravagante tentative de l'abbé Rolli pour réformer la dévotion à la sainte Vierge* » (2). Cet abbé, marchant sur les traces des protestants et des jansénistes, s'en prenait aux prières et dévotions en usage chez les catholiques dans le culte de la Mère de Dieu. Il en voulait surtout aux titres donnés à Marie, soit dans les Litanies de Lorette, soit dans le *Salve, Regina* ; titres qu'il jugeait vains, ridicules, mal sonnants même, et, par suite, dignes d'être universellement supprimés. Il faut voir avec quelle indignation et quelle solidité ce vieillard, âgé de près de 80 ans, pulvérise les objections du malavisé censeur, et venge à la fois l'honneur de l'Église et de sa mère (3).

III. — Il nous reste, pour établir solidement notre thèse, à réfuter les objections faites contre la thèse elle-même ou contre la valeur des arguments et des témoignages sur lesquels nous l'avons appuyée. Ce sera, du même coup, en éclairer le sens et la portée.

On dit d'abord : Jésus-Christ est le seul Médiateur ; donc on ne peut ni ne doit croire de Marie qu'elle est la *trésorière* et la *dispensatrice universelle* des grâces.

(1) *Id.*, *Ibid.*, p. 302.

(2) *Ibid.*, p. 303, suivv.

(3) Nous aurons l'occasion de voir quelles mutilations subit en France la Liturgie, pendant la XVIII^e s., en conséquence de semblables idées.

Réponse.— Cette argumentation, si elle était concluante, n'irait à rien moins qu'à refuser, non seulement à Marie, mais aux Saints du ciel, tout pouvoir d'intercession, toute part dans la dispensation des grâces; car leur médiation, soit qu'elle obtienne moins de grâces, soit qu'elle nous en attire beaucoup, n'en est pas moins une médiation véritable, encore qu'elle suppose celle de Jésus-Christ et lui soit subordonnée. Donc, ou niez simplement la médiation de la Vierge et des Saints, ou n'opposez pas à la puissance universelle d'intercession de Marie la qualité d'unique Médiateur qui convient à son Fils.

Saint Alphonse de Liguori le fait justement remarquer, « autre chose est la médiation de justice par voie de mérite, autre chose est la médiation de grâce par voie de simple intercession ». Ce n'est pas tout un, non plus, de dire que Dieu ne *peut*, et que Dieu ne *veut* nous accorder aucune grâce sans l'intercession de sa mère (1). Autant les premières affirmations seraient incompatibles avec le souverain domaine de Dieu sur ses dons et l'excellence de la médiation du Sauveur Jésus, autant les secondes s'accordent avec les libres dispositions de Dieu et les destinées providentielles de Marie, manifestées par nos saintes Lettres et par la tradition de l'Église.

Soit ! répliquent les tenants de l'opinion contraire; mais vous avouerez du moins que l'intercession des autres saints deviendrait inutile, si la Sainte Vierge intervenait universellement pour toutes les grâces. A quoi bon prieraient-ils ? N'avez-vous pas dit que la prière de la Vierge est toute-puissante ?

(1) S. Alph. de Liguori, *l. cit.*, c. 5.

Il en est de cette objection comme de la précédente : elle ne peut être poussée, sans qu'on attaque du même coup toute prière adressée par la créature à son Dieu. Pourquoi, dirai-je à cet élu du ciel, à ce juste de la terre, implorez-vous la divine miséricorde ? Ignorez-vous que « Jésus-Christ est toujours puissant pour ceux qui, par lui, s'approchent de Dieu, toujours vivant afin de s'interposer pour nous » (1); ou bien pensez-vous que son intercession n'est pas universelle, ou peut-être qu'elle a besoin d'être appuyée par vous pour toucher le cœur de Dieu ? Vous me répondrez que la médiation du Christ n'exclut pas celle des Saints, pas plus que la cause première n'exclut les causes secondaires et subordonnées; et vous avez raison contre les hérétiques; mais ne voyez-vous pas qu'en les réfutant vous vous retournez contre vous-même ? En effet, cette réponse si juste, pourquoi ne pas l'étendre jusqu'à la médiation de Marie ? Faut-il que la Mère de Dieu se taise, quand les Saints du ciel font monter pour nous vers Dieu leur voix suppliante; ou bien doivent-ils eux-mêmes se renfermer dans le silence, lorsqu'elle s'avance vers le trône de la miséricorde ? Certainement, vous n'oseriez le dire. Qui de nous, rencontrant quelque saint encore attardé sur notre terre, ne le conjurerait pas de demander à Jésus-Christ pour lui telle ou telle grâce qu'il a déjà sollicitée de Marie, et de la demander par l'intercession de la Sainte Vierge ? Tiendrait-il cette demande pour superflue, sous prétexte que, là où Marie s'interpose, il n'y a pas de place pour d'autre intercession ? Or, s'il y a des grâces que les Saints peuvent implorer en

(1) Hebr., VII, 25.